GLIDE5 - GLISS GO 68

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 08/08/2011 Date de révision: 22/05/2018 Remplace la fiche: 07/07/2017 Version: 5.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : GLIDE5 - GLISS GO 68

Code du produit : 230018

Type de produit : Lubrifiants

Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Réservé à un usage professionnel

Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNIL LUBRICANTS NV
Bergensesteenweg 713
1600 Sint - Pieters - Leeuw - Belgique-Belgie
T 0032 02 365 02 00
info@unil.com - www.unil.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. Not classified

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Long-chain alkyl dithio thiadiazole. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : DMSO extract < 3% (IP 346)
L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile minérale substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)		0,1 - 2,5	Non classé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après inhalation : Aucune en utilisation normale.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse. Sable. Mousse AFFF. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. En refroidissant/éteignant, éviter le contact du produit avec l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Produit combustible.

Danger d'explosion : Non applicable.

Reactivité en cas d'incendie : Se décompose en cas d'élévation de température: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Afficher les mesures de prévention (y compris l'interdiction de fumer). Eviter toute source d'ignition. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.

Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Prévenir les autorités compétentes de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts. Veiller à la propreté - les épandages peuvent être glissants sur les surfaces lisses, sèches ou humides.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Mesures antipoussières : Non applicable.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Enlever toute huile flottante avant traitement biologique/élimination. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination". Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Produit combustible.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

Produits incompatibles : Voir Rubrique 10. Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Voir Rubrique 10. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Chaleur et sources d'ignition : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

Informations sur le stockage en commun : Agents oxydants.

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à nettoyer.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Huile minérale		
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	5 mg/m³ 8h
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	10 mg/m³ 15 min

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément

Protection des mains:

des gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR), Chlorure de polyvinyl (PVC)	6 (> 480 minutes)			

Protection oculaire:

Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes		

Protection de la peau et du corps:

Rincer puis laver la peau abondamment à l'eau et au savon

Protection des voies respiratoires:

Eviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Si le produit est manipulé à température élevée ou dans des conditions pouvant donner lieu à la formation de brouillard, un équipement de protection respiratoire homologué doit être utilisé. Porter un masque approprié

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque anti-aérosol	Type P3	Protection contre les particules liquides	

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Huileux.
Couleur	:	Incolore à jaune.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible
pH	:	Non applicable
pH solution	:	Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	224 °C
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Produit combustible
Pression de vapeur	:	< 0,01 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	0,879
Solubilité	:	Produit insoluble dans l'eau. soluble dans la plupart des solvants organiques.
Log Pow	:	Aucune donnée disponible

Log Kow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	68 cSt
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. N'est pas classé comme explosif selon les critères CE, mais peut présenter des risques en cas d'incendie.
Propriétés comburantes	:	Non applicable.
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indications complémentaires	:	Au point d'éclair ou au-delà, les vapeurs présentes peuvent s'enflammer à l'air libre ou exploser en espace confiné lorsqu'elles sont mélangées à l'air et exposées à une source d'ignition

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Produit combustible. Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi. Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur. Etincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	:	Non classé

Huile minérale	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5 g/m³ (4h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé pH: Non applicable
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé pH: Non applicable
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	:	Non classé
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	:	Non classé

GLIDE5 - GLISS GO 68	
Viscosité, cinématique	68 mm²/s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Non classé comme préparation dangereuse. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

GLIDE5 - GLISS GO 68	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

GLIDE5 - GLISS GO 68	
Log Pow	Aucune donnée disponible
Log Kow	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

GLIDE5 - GLISS GO 68
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Le recyclage est préférable a l'élimination ou l'incinération. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable/terre.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 02 00 - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Non réglementé ou non dangereux

- Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

- Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Non soumis

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:
Révision - Voir : *.

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
8.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	Ajouté	
8.2	Protection des mains	Modifié	

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Flam. Liq. Not classified	Liquides inflammables Non classé
EUH208	Contient Long-chain alkyl dithio thiadiazole. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Flam. Liq. Not classified		Jugement d'experts

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit